

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 MAI 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le onze mai, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quatre mai deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 04 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (46) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Dorothee GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Caroline ROUILLIER – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Était absente excusée (1) : Françoise DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260511_07

Election des représentants communautaires pour siéger au Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen

Monsieur le Président expose qu'il convient d'élire les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen.

Les statuts prévoient un nombre de délégués en fonction de la population municipale INSEE au 1^{er} janvier 2026 soit pour Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants pour une population de plus de 50 000 habitants.

Après appel à candidature, les conseillers communautaires ci-dessous sont candidats :

- Liste proposée par le Président :

Titulaires	Suppléants
BARREAU Cécile	BOILEAU Jean-Emmanuel
BERTAUD Laurent	BOISTEAU-PAYEN Anne
BONNET Anthony	BOSSIS Lionel
CHÉREAU Antoine	BREGEON Jean-Michel
GRASSET Damien	COCQUET Cyrille
HERVOUET Eric	CORMERAIS Hubert
LIMOUZIN Florent	DAVID-GAUTHIER Delphine
RIVIERE Isabelle	DURAND Claude
SECHER Nathalie	GRENET Cécilia

- Liste proposée par la minorité : NEVEU Rémi

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5711-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2023-DCL-BICB-1410 en date du 13 octobre 2023 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen ;

Considérant l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen ;
 Considérant que le Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen regroupe les Communautés de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts, du Pays de Chantonay, du Pays de Pouzauges, du Pays de Mortagne, du Pays des Herbiers et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ;

Considérant que le syndicat est compétent dans les domaines suivants :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- Pôle touristique du bocage vendéen ;
- Dispositifs contractuels de pays (Programme Leader) ;

Considérant que le syndicat mixte est administré par un organe délibérant, le comité syndical, constitué des délégués des établissements publics de coopération intercommunale ;

Considérant que ces délégués sont élus par les assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale ;

Considérant que la population prise en compte pour le calcul du nombre de délégués est celle de la population municipale INSEE au 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant qu'il convient pour Terres de Montaigu Communauté d'agglomération, de désigner 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants conformément à l'article 6 des statuts ;

Considérant que le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, et conformément à l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales, décide de procéder à l'élection à main levée de l'ensemble des délégués ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Par 43 voix pour et 3 contre (Paul BROCHARD, Rémi NEVEU, Corinne TESSON),

- Propose les délégués suivants pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen :

Titulaires	Suppléants
BARREAU Cécile	BOILEAU Jean-Emmanuel
BERTAUD Laurent	BOISTEAU-PAYEN Anne
BONNET Anthony	BOSSIS Lionel
CHÉREAU Antoine	BREGEON Jean-Michel
GRASSET Damien	COCQUET Cyrille
HERVOUET Eric	CORMERAIS Hubert
LIMOUZIN Florent	DAVID-GAUTHIER Delphine
RIVIERE Isabelle	DURAND Claude
SECHER Nathalie	GRENET Cécilia

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification



Antoine Chereau
 Président de Terres de
 Montaigu Communauté
 d'Agglomération
 13 mai 2026

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 MAI 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le onze mai, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quatre mai deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 04 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (46) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Dorothée GILLOT-CHEVALIER – Iracème GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Caroline ROUILLIER – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Était absente excusée (1) : Françoise DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260511_08

Election d'un représentant au Syndicat Mixte e-Collectivités au sein du collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

Monsieur le Président expose que le syndicat mixte e-Collectivités, auquel Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération a décidé d'adhérer, a été créé le 1^{er} janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des EPCI à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'un représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.



Monsieur le Président sollicite donc l'assemblée délibérante de l'intercommunalité afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que **Monsieur LIMOUZIN Florent** s'est porté candidat pour représenter l'intercommunalité.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5711-1 et L5721-2 ;

Considérant les statuts du syndicat mixte e-Collectivités ;

Considérant que le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, et conformément à l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales, décide de procéder à l'élection à main levée de l'ensemble des délégués ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Proclame **Monsieur LIMOUZIN Florent**, élu représentant de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au sein du Syndicat Mixte e-Collectivités.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
13 mai 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 MAI 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le onze mai, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quatre mai deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 04 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (46) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Dorothee GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Caroline ROUILLIER – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Était absente excusée (1) : Françoise DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure LEBRETON, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260511_09

Election d'un représentant à Gigalis

Monsieur le Président informe que sous l'impulsion du Conseil régional des Pays de la Loire, Gigalis, Syndicat Mixte régional du numérique a été créé en 2000. Cet aménageur numérique et opérateur public de services numériques, engagé dans la transformation digitale des territoires et des entités publiques de la région, a évolué vers un Groupe d'Intérêt Public au 1^{er} janvier 2025.

Gigalis regroupe une diversité d'acteurs publics, composé de collectivités locales, de départements, de la région ainsi que des établissements publics.

Il a pour missions d'élaborer et de coordonner une stratégie numérique pour la région, d'offrir un espace de collaboration et d'échanges pour les acteurs publics du numérique, de développer des services et des infrastructures pour garantir une sécurité numérique souveraine.

Il propose également des services numériques, en optimisant les coûts grâce à une mutualisation des achats, via une centrale d'achats propre, dédiée aux services numériques et télécoms. Sur ce point, Gigalis passe en amont des marchés dans le respect des dispositions en vigueur en matière de commande publique. Ce dispositif permet ensuite à tout établissement membre de Gigalis d'acquérir des fournitures et des services proposés dans le respect des règles de la commande publique, puisque la mise en concurrence a été effectuée au préalable.

Terres de Montaigu a décidé par délibération du Conseil d'agglomération en date du 03 mars 2025 d'y adhérer pour contribuer à la mise en place de la stratégie numérique de la région et accéder aux marchés proposés par leur centrale d'achat.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que Madame BARREAU Cécile s'est portée candidate.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le **13 MAI 2026**

ID : 085-200070233-20260511-DEL20260511_09-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20250303_08 en date du 03 mars 2025 ;
Considérant la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Gigalis ;
Considérant les statuts du GIP Gigalis, ayant pour objet de développer et gérer des infrastructures de télécommunications à haut débit sur le territoire régional ;
Considérant que le Conseil d'agglomération, peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de délégués ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Proclame **Madame BARREAU Cécile**, représentante de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au GIP Gigalis.

Fait à Montaigu-Vendée



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Chereau'.

Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
13 mai 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 MAI 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le onze mai, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quatre mai deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 04 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (46) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Dorothee GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Caroline ROUILLIER – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Était absente excusée (1) : Françoise DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260511_10

Election du délégué communautaire au Comité syndical du SyDEV

Monsieur le Président expose que le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV) est un syndicat mixte fermé composé de l'ensemble des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de Vendée.

Son organe délibérant, le comité syndical, est constitué des représentants désignés, directement et par délibération, par les EPCI et la commune de l'Ile d'Yeu (un délégué titulaire pour chaque EPCI et un délégué titulaire pour la commune de l'Ile d'Yeu) et par les délégués élus par chaque Comité Territorial de l'Energie (CTE) parmi les représentants des communes désignés par délibération.

Chaque communauté de communes ou d'agglomération doit donc désigner un délégué pour la représenter au sein du comité syndical du SyDEV.

Le délégué est élu par le Conseil communautaire à la majorité absolue. Toutefois, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En application de l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination de son représentant.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que Monsieur CORMERAIS Hubert s'est porté candidat pour représenter l'intercommunalité.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

13 MAI 2026

ID : 085-200070233-20260511-DEL20260511_10-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-7, L5211-7, L5211-8, L5212-7 et L5711-1 ;

Considérant les statuts du SYDEV ;

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale sont représentés au sein du comité syndical du SyDEV par un (1) délégué titulaire ;

Considérant que le choix du Conseil communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune, membre de l'EPCI, sous réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun ;

Considérant que le mandat du délégué est lié à celui du Conseil communautaire qui l'a désigné ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Proclame **Monsieur CORMERAIS Hubert**, élu, délégué titulaire siégeant au sein du comité syndical du SyDEV.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*



Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
13 mai 2026

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 MAI 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le onze mai, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quatre mai deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 04 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (46) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Dorothee GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Caroline ROUILLIER – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Était absente excusée (1) : Françoise DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260511_11

Election du représentant siégeant à la Commission Consultative de Coordination des Politiques Energétiques du SYDEV

Monsieur le Président expose que conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi n°2015-992 en date du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le SyDEV a créé, par délibération du Comité syndical n°DEL041CS280915 en date du 28 septembre 2025, une Commission consultative visant à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et à faciliter l'échange de données : la Commission Consultative de Coordination des Politiques Energétiques (CCCPE).

Selon les termes de l'article L2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales, cette commission comprend un nombre égal de délégués du SyDEV et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale, soit 20 délégués du SyDEV, 19 représentants des EPCI vendéens et 1 représentant de la Commune de l'Île d'Yeu compte tenu de sa particularité.

Elle est présidée par le Président du syndicat ou son représentant et se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de son président ou de la moitié au moins de ses membres.

Chaque communauté de communes ou d'agglomération doit donc désigner un délégué pour la représenter au sein de la CCCPE.

Le délégué est élu par le Conseil communautaire à la majorité absolue. Toutefois, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En application de l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination de son représentant.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le **13 MAI 2026**

ID : 085-200070233-20260511-DEL20260511_11-DE

SLOW

Monsieur le Président indique à l'assemblée que **Monsieur LIMOUZIN Florent** s'est porté candidat pour représenter l'intercommunalité.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2224-37-1 ;
Vu la délibération du Comité syndical du SyDEV n°DEL041CS280915 en date du 28 septembre 2015 ;

Considérant les statuts du SyDEV ;

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale sont représentés au sein de la CCCPE du SyDEV par un (1) membre ;

Considérant que le mandat du représentant siégeant au sein de la CCCPE est lié à celui du Conseil communautaire qui l'a désigné ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Proclame **Monsieur LIMOUZIN Florent**, élu représentant siégeant à la CCCPE du SyDEV.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
13 mai 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 11 MAI 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le onze mai, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quatre mai deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 04 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (46) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Dorothee GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Caroline ROUILLIER – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Était absente excusée (1) : Françoise DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260511_12

Election des délégués pour siéger au comité syndical du syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée – Trivalis

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5711-1 et L5211-7 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97 – D.R.C.L./2 – 57 en date du 17 juillet 1997 autorisant la création du Syndicat Mixte d'Etudes pour une Coordination Départementale du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de Vendée ;

Vu l'arrêté préfectoral n°02 – D.R.C.L.E./2 – 672 en date du 30 décembre 2002 portant transformation du Syndicat Mixte d'Etudes pour une Coordination Départementale du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de Vendée ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-D.R.C.T.A.J./3-543 en date du 28 juillet 2017 portant modification des statuts du syndicat mixte Trivalis ;

Considérant les statuts de Trivalis ;

Considérant que Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est membre du syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, Trivalis ;

Considérant que Trivalis est administré par un organe délibérant, le comité syndical, constitué des délégués des établissements publics de coopération intercommunale, des syndicats mixtes, et de la commune, membres ;

Considérant que ces délégués sont élus par les assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale, des syndicats mixtes, et de la commune, membres, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il appartient à chaque membre de procéder à l'élection de ses délégués pour siéger au comité syndical de Trivalis ;

Considérant que pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune, membre ;

Considérant qu'en application des règles statutaires de représentation des structures adhérentes au sein du comité syndical de Trivalis, Terres de Montaigu Communauté d'agglomération doit être représentée à ce comité syndical par 4 délégués titulaires et par 4 délégués suppléants appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires ;

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés ;

Considérant que le Conseil d'agglomération, peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de délégués ;

Après appel à candidature, les conseillers communautaires ci-dessous sont candidats :

- Liste proposée par le Président :

Titulaires	Suppléants
BOISTEAU-PAYEN Anne	BARREAU Cécile
BONNET Anthony	BREGEON Jean-Michel
DURAND Claude	COCQUET Cyrille
GRASSET Damien	DAVID-GAUTHIER Delphine

- Liste proposée par la minorité : **NEVEU Rémi**

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Par 43 voix pour et 3 contre (Paul BROCHARD, Rémi NEVEU, Corinne TESSON),

- Proclame les délégués suivants pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée – Trivalis :

Titulaires	Suppléants
BOISTEAU-PAYEN Anne	BARREAU Cécile
BONNET Anthony	BREGEON Jean-Michel
DURAND Claude	COCQUET Cyrille
GRASSET Damien	DAVID-GAUTHIER Delphine

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification



Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
13 mai 2026

**CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 11 MAI 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-six, le onze mai, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quatre mai deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 04 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (46) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Dorothee GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Caroline ROUILLIER – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Était absente excusée (1) : Françoise DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260511_13

Election des délégués pour siéger au comité syndical de Vendée Eau

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'à la suite du renouvellement des Conseils municipaux et à l'installation du Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération en date du 07 avril 2026, il convient de désigner les représentants au comité syndical de Vendée Eau.

Les statuts de Vendée Eau prévoient à l'article 6.2.1: « *Chaque EPCI à fiscalité propre adhérent est représenté au sein du Comité Syndical par des délégués désignés dans les conditions suivantes :*

- 1 délégué pour les EPCI dont la population totale INSEE est inférieure à 15 000 habitants ;
- 2 délégués pour les EPCI dont la population totale INSEE est inférieure à 35 000 habitants ;
- 3 délégués pour les EPCI dont la population totale INSEE est inférieure à 55 000 habitants ;
- 4 délégués pour les EPCI dont la population totale INSEE est inférieure à 75 000 habitants ;
- 5 délégués pour les EPCI dont la population totale ISNEE est inférieure à 95 000 habitants ;
- 6 délégués pour les EPCI dont la population totale INSEE est supérieure à 95 000 habitants ;
- La Commune de l'île d'Yeu est représentée par un délégué.

Le nombre de membres ainsi calculé est figé au jour de l'installation du Comité Syndical pour la durée du mandat, sauf modification du périmètre d'un ou de plusieurs EPCI au cours du mandat. »

Ainsi, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est représentée au sein du Comité Syndical de Vendée Eau par 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant, puisque sa population totale INSEE s'établit à 52 447 habitants (référence 1^{er} janvier 2026).

Monsieur le Président rappelle les modalités d'élection des délégués au Comité Syndical de Vendée Eau :

- « Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une Commune membre. » (article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales) ;
- Cette élection peut avoir lieu au scrutin secret, l'obligation n'étant pas imposée par l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales.

Après appel à candidature, les conseillers communautaires ci-dessous sont candidats :

Titulaires	Suppléants
BONNET Anthony	BERTAUD Laurent
BREGEON Jean-Michel	
LIMOUZIN Florent	

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5711-1 ;

Considérant les statuts de Vendée Eau ;

Considérant que le Conseil d'agglomération, peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de délégués ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Proclame les délégués suivants pour siéger au comité syndical de Vendée Eau :

Titulaires	Suppléants
BONNET Anthony	BERTAUD Laurent
BREGEON Jean-Michel	
LIMOUZIN Florent	

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification



Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
13 mai 2026

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 MAI 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le onze mai, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quatre mai deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 04 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (46) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BRÉGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Dorothee GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Caroline ROUILLIER – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Était absente excusée (1) : Françoise DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260511_14

Election des représentants pour siéger au Syndicat Vignoble-Grandlieu

Monsieur le Président expose qu'au 1^{er} janvier 2018, Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière a pris la compétence « eau » par transfert des communes membres conformément à l'arrêté préfectoral n°2017 – DRCTAJ/3 – 736 en date du 27 novembre 2017.

Terres de Montaigu est ainsi intégrée, pour les communes de Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine, dans le périmètre du Syndicat Vignoble-Grandlieu lequel regroupe des communes appartenant à plus de trois établissements publics de coopération intercommunale. En conséquence, en application de l'article L5214-21 II alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales, Terres de Montaigu est substituée, au sein du syndicat Vignoble-Grandlieu, aux deux communes susvisées.

Le SAEP Vignoble-Grandlieu exerce la compétence « production d'eau potable » et demeure adhérent d'Atlantic'eau pour l'exercice de la compétence transport/distribution.

A la suite de l'élection du Conseil d'agglomération en date du 07 avril 2026, il convient désormais de désigner ses représentants au comité syndical du SAEP Vignoble-Grandlieu.

Conformément aux statuts du SAEP Vignoble Grandlieu, le mode de représentation des communes de la Communauté d'agglomération au sein du Comité syndical est le suivant : « Chaque commune est représentée à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche de 4 000 habitants ».

Après appel à candidature, les conseillers communautaires ci-dessous sont candidats :

Titulaires	Suppléants
BERTAUD Laurent	CORMERAIS Hubert
LIMOUZIN Florent	MICHAUD Philippe

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5711-1, L5711-3 et L5214-21 ;

Considérant les statuts du SAEP Vignoble-Grandlieu ;

Considérant que le Conseil d'agglomération, peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de délégués ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Proclame les délégués suivants pour siéger au comité syndical du SAEP Vignoble-Grandlieu :

Titulaires	Suppléants
BERTAUD Laurent	CORMERAIS Hubert
LIMOUZIN Florent	MICHAUD Philippe

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (5, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification



Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
13 mai 2026

CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 11 MAI 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le onze mai, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quatre mai deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 04 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (46) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Dorothée GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Caroline ROUILLIER – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Était absente excusée (1) : Françoise DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260511_15

Election des représentants pour siéger au comité syndical de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise

Monsieur le Président expose que l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise est un syndicat mixte qui regroupe 4 Départements et 14 EPCI à fiscalité propre dont Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Les statuts de l'EPTB prévoient 4 délégués représentant Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au sein du comité syndical de l'EPTB.

Après appel à candidature, les conseillers communautaires et municipaux ci-dessous sont candidats :

- **CHARRIER Dany,**
- **BOILEAU Jean-Emmanuel,**
- **BREGEON Jean-Michel**
- **LIMOUZIN Florent.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5721-2 ;
Considérant les statuts de l'établissement public territorial de bassin de la Sèvre Nantaise ;
Considérant que le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, et conformément à l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales, décide de procéder à l'élection à main levée de l'ensemble des délégués ;

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

13 MAI 2026

SLOW

ID : 085-200070233-20260511-DEL20260511_15-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Proclame les délégués suivants pour siéger au comité syndical de l'EPTB de la Sèvre Nantaise :
 - o **CHARRIER Dany,**
 - o **BOILEAU Jean-Emmanuel,**
 - o **BREGÉON Jean-Michel,**
 - o **LIMOZIN Florent.**

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*



Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
13 mai 2026

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 MAI 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le onze mai, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quatre mai deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 04 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (46) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BRÉGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Dorothee GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Caroline ROUILLIER – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Était absente excusée (1) : Françoise DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260511_16

Election des représentants pour siéger au comité syndical Grand Lieu Estuaire

Monsieur le Président expose que le Syndicat Grand Lieu Estuaire (SGLE) assure, par transfert, la compétence Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques sur l'ensemble des bassins versants Acheneau-Tenu et Grand Lieu.

A ce titre, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération doit désigner ses représentants pour siéger au sein du comité syndical du SGLE. Le nombre de délégués pour Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est conformément aux statuts du syndicat de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Après appel à candidature, les conseillers communautaires et municipaux ci-dessous sont candidats :

Titulaires	Suppléants
BERTAUD Laurent	BOURON Dimitri
BOISTEAU-PAYEN Anne	DENIAUD Jean-Jacques
BOSSIS Lionel	FOURNIER David
CORMERAIS Hubert	LIMOUZIN Florent

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5711-1 ;
Considérant les statuts du Syndicat Grand Lieu Estuaire ;
Considérant que le Conseil d'agglomération, peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de délégués ;

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le **13 MAI 2026**

ID : 085-200070233-20260511-DEL20260511_16-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Proclame les délégués suivants pour siéger au comité syndical de Grand Lieu Estuaire :

Titulaires	Suppléants
BERTAUD Laurent	BOURON Dimitri
BOISTEAU-PAYEN Anne	DENIAUD Jean-Jacques
BOSSIS Lionel	FOURNIER David
CORMERAIS Hubert	LIMOUZIN Florent

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Antoine Chereau.

Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
13 mai 2026

CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 11 MAI 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le onze mai, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quatre mai deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 04 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (46) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Dorothee GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Caroline ROUILLIER – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Était absente excusée (1) : Françoise DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260511_17

Election des représentants pour siéger à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de Grand-Lieu

Monsieur le Président expose que la Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'instance de mise en place du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) chargée d'en définir les orientations stratégiques. Sa composition est fixée par arrêté préfectoral en date du 03 mai 2021.

A ce titre, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération doit désigner 2 représentants pour représenter l'EPCI et transmettre la délibération à l'Association des Maires de France de la Vendée qui proposera les candidatures au Préfet de la Loire-Atlantique pour prise de l'arrêté préfectoral de composition.

Après appel à candidature, les conseillers communautaires ci-dessous sont candidats :

- **Monsieur BERTAUD Laurent**
- **Madame BOISTEAU-PAYEN Anne.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5711-1 ;
Considérant que le Conseil d'agglomération, peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de délégués ;

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le **13 MAI 2026**

ID : 085-200070233-20260511-DEL20260511_17-DE



Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Proclame les délégués suivants pour siéger à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de Grand-Lieu :
 - o **Monsieur BERTAUD Laurent**
 - o **Madame BOISTEAU-PAYEN Anne.**

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
13 mai 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 11 MAI 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le onze mai, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le quatre mai deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 04 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (46) : Gaëtan BARON – Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Isabelle BLAINEAU – Jean-Emmanuel BOILEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Paul BROCHARD – Soizic BROCHARD – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Delphine DAVID-GAUTHIER – Elise DEBIEN – Béatrice DOUILLARD – Yvon DUGAST – Claude DURAND – Virginie GILBERT – Dorothee GILLOT-CHEVALIER – Iraceme GONCALVES – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Bruno LEBRETON – Florent LIMOUZIN – Sylvie LORIOU – Philippe MICHAUD – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Patrice PAVAGEAU – Anaïs PERENNEC – Laurent RAPIN – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Yann ROSSET – Caroline ROUILLIER – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA – Corinne TESSON

Était absente excusée (1) : Françoise DOUILLARD

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Florence MARTIN, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260511_18

Election des représentants pour siéger au comité du Syndicat Mixte Fermé d'Assainissement de Cugand-Gétigné

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le Syndicat Mixte Fermé d'Assainissement de Cugand-Gétigné exerce le transport des eaux usées depuis les postes de refoulement de Gétigné et de Cugand, le traitement des eaux usées et l'élimination des boues produites au niveau de la station d'épuration de Cugand.

A ce titre, les statuts du syndicat prévoient 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant représentant Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pour siéger au comité syndical.

Après appel à candidature, les conseillers communautaires ci-dessous sont candidats :

Titulaires	Suppléants
BARREAU Cécile	DURAND Claude
BOILEAU Jean-Emmanuel	
LIMOUZIN Florent	

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5711-1 ;
Considérant les statuts du Syndicat Mixte Fermé d'Assainissement de Cugand-Gétigné ;
Considérant que le Conseil d'agglomération, peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de délégués ;

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le **13 MAI 2026**

S L O W

ID : 085-200070233-20260511-DEL20260511_18-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide de procéder à l'élection à main levée tel que le prévoit l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Proclame les délégués suivants siéger au comité syndical du Syndicat Mixte Fermé d'Assainissement de Cugand-Gétigné :

Titulaires	Suppléants
BARREAU Cécile	DURAND Claude
BOILEAU Jean-Emmanuel	
LIMOUZIN Florent	

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*



Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
13 mai 2026